



**La Municipalité de  
Lac Sainte-Marie**

106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691  
[abertrand@lac-sainte-marie.com](mailto:abertrand@lac-sainte-marie.com)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

---

**Modification au chapitre 8 du règlement de lotissement  
concernant l'obligation de céder du terrain pour fins de  
parc et terrain de jeux.**

---

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement # 2019-03-006 modifiant le Règlement de lotissement portant le numéro 92-10-03 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour modifier certaines dispositions du chapitre VIII concernant l'obligation de céder du terrain pour fins de parc et terrain de jeux, vous êtes invitées à prendre connaissance du document annexé au présent avis décrivant en quoi consiste ledit règlement.

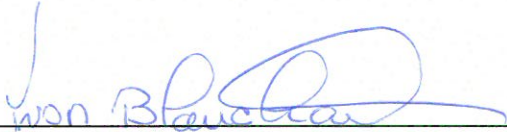
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2019, le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a déposé un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement # 2019-03-006 modifiant le Règlement de lotissement portant le numéro 92-10-03 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour modifier certaines dispositions du chapitre VIII concernant l'obligation de céder du terrain pour fins de parc et terrain de jeux.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 13 mars 2019, à 18h30 au Centre communautaire de Lac-Sainte-Marie, situé au 10, rue du Centre.
3. En résumé, ce projet de règlement a pour objet de préciser les critères quant à la cession de terrain pour fin de parc ou terrain de jeu lors de lotissement.
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement peut être également consulté au bureau du soussigné au bureau municipal situé au 106, chemin Lac-Sainte-Marie durant les heures normales d'ouverture. 8h30 à 16h30
6. Le projet de règlement n° 2019-03-006 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement concerne l'ensemble de la municipalité.

**Par la présente**, un avis public d'une assemblée publique de consultation vous est donné par le soussigné qu'une consultation publique sur le Règlement # 2019-03-006 modifiant le Règlement

de lotissement portant le numéro 92-10-03 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour modifier certaines dispositions du chapitre VIII concernant l'obligation de céder du terrain pour fins de parc et terrain de jeux aura lieu le 13 mars 2019 au Centre communautaire de Lac-Sainte-Marie, à compter de 18h30.

Donné à Lac Sainte-Marie le 21 mars 2019.



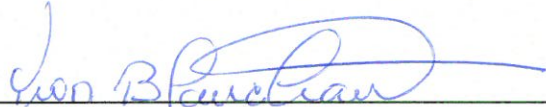
Yvon Blanchard, directeur général

---

*CERTIFICAT DE PUBLICATION*

Je soussignée, Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la municipalité

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mars de l'an deux mil dix-neuf.



Yvon Blanchard, directeur général